|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1034** | | Le 20 juillet 2022 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**  **– Proposition d'adoption de deux projets de nouvelles Recommandations UIT-R et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

À sa réunion tenue le 8 juillet 2022, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de deux projets de nouvelles Recommandations UIT‑R (§ A2.6.2 de la Résolution UIT-R 1-8) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8. Les titres et résumés des projets de Recommandations figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 20 septembre 2022. Si, au cours de cette période, aucun État Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandations seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 1. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandations est considérée comme valant approbation.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats des procédures susmentionnées seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir [http://www.itu.int/pub/R-REC](https://www.itu.int/pub/R-REC/fr)).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandations mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandations

**Documents:** Documents 1/98(Rév.1), 1/108(Rév.2)

Ces documents sont disponibles sous forme électronique à l'adresse:   
<https://www.itu.int/md/R19-SG1-C/en>.

Annexe  
  
Titres et résumés des projets de Recommandations de l'UIT-R

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[OPTICAL WIRELESS] Doc. 1/98(Rév.1)

Compléter les mécanismes actuels de distribution radiofréquence   
en utilisant les communications optiques sans fil

Cette Recommandation contient les éléments à prendre en compte lors de la mise en œuvre des communications optiques sans fil (OWC) pour les communications large bande. On distingue quatre grandes variantes pour les communications OWC: les communications optiques en espace libre (point à point longue portée), les communications locales sans fil utilisant la lumière (courte portée, accès multiple), les communications par caméra optique (unidirectionnel, débit de données faible) et les communications par ultraviolets (UV).

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[WPT.BEAM.FRQ] Doc. 1/108(Rév.2)

Orientations relatives aux gammes de fréquences pour l'exploitation des systèmes de transmission d'énergie sans fil utilisant des faisceaux radiofréquences pour  
les dispositifs mobiles/portables et les réseaux de capteurs

Cette Recommandation donne des indications sur les gammes de fréquences pour l'exploitation des systèmes de transmission d'énergie sans fil (WPT) utilisant des faisceaux radiofréquences (faisceaux WPT), y compris le chargement sans fil de dispositifs mobiles/portables et l'alimentation et le chargement sans fil de réseaux de capteurs, mais à l'exclusion de la transmission WPT pour les véhicules électriques.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_